

CHARTRE DE LA MAISON DE LA DURABILITÉ

RAISON D'ÊTRE

Pourquoi cette charte

Cette charte vise à définir le fonctionnement de l'association de la Maison de la Durabilité et permettre à tous les membres de partager un même référentiel. La création d'un objectif et d'un état d'esprit communs tend notamment à favoriser la bonne entente et l'harmonie dans le groupe. Aussi, les méthodes de gouvernance évoquées dans cette charte permettent d'accroître l'efficacité du groupe et de veiller à la bonne entente au sein de ce dernier.

La charte permet d'assurer l'ancrage des objectifs et missions fixés lors de la création de l'association et donc de perpétuer sa vocation. Ainsi, les membres peuvent se référer à ce document en cas de questionnements concernant la gestion et les valeurs de l'association.

La Maison de la Durabilité prône l'inclusivité et s'oppose activement à toute forme de discrimination au sein de l'association et de l'atelier.

Cette charte est complémentaire aux statuts de la Maison de la Durabilité.

Portée

Cette charte concerne :

- Tous les membres (individuels et collectifs)
- Toute personne, entité et association externe à la Maison de la Durabilité engagée pour la durabilité et respectant des valeurs de l'association et qui souhaite s'investir ponctuellement dans certain(s) projet(s) de l'association

Cette charte est évolutive et se doit d'évoluer parallèlement aux volontés et valeurs des acteur-trice-x-s de la Maison de la Durabilité.

VALEURS

L'association de la Maison de la Durabilité souhaite favoriser le développement d'un état d'esprit collectif centré autour de la durabilité sur le campus et au-delà. Elle vise à mettre en lien toute personne, entité et association engagée pour la durabilité et respectant les valeurs de l'association et à leur offrir l'opportunité de se rencontrer, de partager des idées et de les mettre en œuvre.

Le cadre défini par les valeurs portées par la Maison de la Durabilité est primordial. Chaque membre de l'association est tenu de les respecter durant les activités qu'il propose, organise, ainsi que lors des différentes réunions.

Durabilité

Notre définition de la durabilité est vue au sens « fort ». La durabilité n'est pas pensée comme des modifications à la marge de nos modes de vie en postulant une croissance économique infinie, mais bel et bien comme un projet de société proposant des fonctionnements sociétaux durables où l'humain se replace dans son environnement. Le questionnement des pratiques et idéologies dominantes actuelles ainsi que la pérennisation d'une société dans laquelle les générations futures peuvent avoir accès aux ressources nécessaires pour vivre une vie décente sont les éléments centraux composant le sens de la durabilité défendu par la Maison de la Durabilité.

C'est pourquoi, dans cette charte ainsi qu'au sein de tout projet mis en place par un membre individuel ou collectif de la Maison de la Durabilité, cette vision de la durabilité prime.

Bienveillance

Faire preuve de bienveillance est primordial dans les rapports entre individus. Cela permet d'évoluer dans une atmosphère permettant une cohésion et un réel investissement de chacun·e. Par ailleurs, la joie et l'humour sont partie prenante de l'état d'esprit que souhaite promouvoir l'association. Elle invite chacun de ses membres à cultiver et à partager la bienveillance au travers des activités proposées, mais aussi au sein des réunions ou événements plus officiels.

Ouverture d'esprit

L'association encourage fortement la mise en œuvre de projets en collaboration avec toute personne, entité et association dès lors qu'elles s'engagent à respecter les valeurs de la Maison de la Durabilité.

Respect et inclusivité

Éviter les jugements de valeurs, respecter les paroles de chacun·e, ainsi que les lieux et le matériel doivent être une priorité pour chaque membre de la Maison de la Durabilité. En sus, chaque utilisateur·rice·x des espaces mis à disposition se doit de les respecter et de ne pas les dégrader.

Tout harcèlement moral, physique ou sexuel sera sanctionné d'une exclusion de l'association. Une personne victime ou témoin de tels comportements est encouragée à en parler aux membres du Comité.

Souveraineté

Chacun·ex est souverain·ex de ses émotions, ses paroles, ses actes. Il en va de la responsabilité de chacun·ex de leur partage ainsi que de leurs conséquences.

Confidentialité

La confidentialité est primordiale afin que chacun·ex se sente libre d'agir selon sa sensibilité propre et de s'exprimer librement.

MEMBRES

Inclusion

Membre individuel

Toute personne physique engagée pour la durabilité au sein de l'UNIL et de l'EPFL, ainsi que toute personne physique hors corps universitaire, qui s'engage à soutenir les buts de l'association et à respecter la présente charte peut rejoindre la Maison de la Durabilité.

Membre collectif

Toute personne morale, association, institution et entreprise qui s'engage à soutenir les buts de l'association et à respecter la présente charte peut rejoindre la Maison de la Durabilité.

Départ

Tout membre ne se reconnaissant plus dans les valeurs de la Maison de la Durabilité peut quitter en tout temps l'association en notifiant par écrit le Bureau de son départ.

Tout membre quittant l'association s'assure que les rôles dont il est responsable soient redistribués aux autres membres, allant de pair avec la transmission de savoirs et des outils relatifs à la mise en œuvre de ces tâches.

ENGAGEMENTS

Engagement de l'association

L'association s'engage à offrir le meilleur cadre possible à ses membres. Elle s'engage aussi à permettre à tous·tes·x de prendre part à des projets concernant la durabilité et soutient ces initiatives.

Engagement des membres

Les membres s'engagent à assister aux réunions de la Maison de la Durabilité afin d'en assurer la bonne gestion et de promouvoir une ligne d'engagement commune.

Les membres absents lors des réunions s'engagent à prendre connaissance des procès-verbaux et autres comptes rendus qu'ils auraient manqués. Les membres s'engagent, dans la mesure du possible, à annoncer leur absence lors des réunions.

Engagement avec la recherche

L'association s'engage à être une passerelle vers la recherche et ainsi favoriser les liens entre Cité et Université. Elle se veut être facilitatrice de recherche-action en durabilité sur le campus et au-delà. Elle s'engage à soutenir tout projet de recherche en accord avec ses valeurs.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'association fonctionne selon un mode de gouvernance inspiré de la sociocratie, avec la mise en place de groupes de projets selon les besoins. Ces cercles ont un but défini et peuvent être ponctuels ou se maintenir dans le temps selon les besoins.

Le système de gouvernance ainsi que l'organisation de l'association sont régis par les statuts attenants à cette charte.

Le Comité s'engage à partager les outils nécessaires à ce mode de gouvernance inspiré de la sociocratie aux nouveaux membres.

COMMUNICATION

À et avec tous les membres

Le Comité s'engage à communiquer par mail à tous les membres les appels à projets, les avancements des divers projets ou toute autre communication dès que cela est nécessaire.

Les membres individuels et collectifs sont libres d'informer le Comité de leurs projets ou événements ayant trait à la durabilité, qu'il s'agisse d'un appel à projet pour créer des synergies, pour obtenir un soutien, ou simplement pour relayer une information ou une date.

Comité

La communication au sein du Comité fonctionne sur la base de principes inspirés de la sociocratie, avec un mode de circulation de la parole. Chaque participant·ex est encouragé·ex à utiliser la communication non violente (CNV) lors de ses interventions.

Pour garantir un partage d'information optimal, un procès-verbal est rédigé lors de chaque rencontre et est mis à disposition des membres des cercles concernés ainsi qu'aux membres du Comité.

Externe

La communication externe à la Maison de la Durabilité est assurée par le Bureau.

Écriture inclusive

Dans une optique d'inclusivité maximale, l'association opte pour une écriture inclusive dans sa communication à l'interne comme à l'externe. La norme d'utilisation est précisée dans les statuts.

GESTION

Locaux

L'atelier 1-022 de la Maison de la Durabilité est à disposition permanente des membres de l'association. Chacun·ex est bienvenu·ex durant les heures de permanence de la Maison de la Durabilité.

L'espace associatif (divers ateliers, cuisine, salle polyvalente, ...) est partagé avec d'autres associations représentées par Fédérond. En ce sens, la collaboration entre les associations représentées par Fédérond et celles représentées par la Maison de la Durabilité sont fortement encouragées.

La gestion des locaux associatifs est assumée par la Commission Vortex. Un règlement comprenant les modalités de gestion régit les autorisations des différentes associations et les voies de communications entre l'espace associatif et les services administratifs de l'Université de Lausanne.

L'association s'engage, au travers de son Comité, au bon fonctionnement des espaces alloués à la Maison de la Durabilité par l'Université de Lausanne. Le Comité est le garant du respect des règles mises en place.

Tensions

Pour réguler une situation conflictuelle ou empêchant le bon fonctionnement du Comité, celui-ci peut, avec l'accord des personnes concernées, choisir de la traiter en interne ou de créer un espace externe, avec ou sans l'intervention d'une tierce personne médiatrice.

Le Comité peut s'organiser comme médiateur·trice·x pour gérer des tensions entre ses membres, mais également avec des membres ou associations externes à la Maison de la durabilité qui partageraient les locaux associatifs.

Par sa signature, le membre confirme avoir pris connaissance de la présente charte et des statuts et s'engage à les respecter.

Nom du membre :

Adresse email :

Si membre collectif :

Nom du·de la·x délégué·e·x :

Date :

Signature :
